

Paris, le 12 juin 2025

Avec la Léko Academy, l'éco-organisme Léko mise sur la formation pour accélérer la transition des entreprises vers une économie circulaire

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) impose aux entreprises de s'organiser pour **Réduire, Réemployer et Recycler** les produits et emballages qu'elles mettent sur le marché. Elles peuvent le faire par elles même, mais dans la plupart des cas les marques s'appuient sur les éco-organismes agréés auxquels elles transfèrent leur responsabilité en les chargeant de les accompagner dans le respect de leurs obligations. **Léko**, éco-organisme agréé pour la filière des emballages ménagers et des papiers graphiques, mise son accompagnement sur la **pédagogie, la proximité et la transparence**, grâce à la **Léko Academy** : une plateforme digitale dédiée aux professionnels adhérents... et à ceux qui souhaitent le devenir.

Une plateforme pensée pour simplifier la REP et monter en compétences

Informer, former, accompagner : c'est la mission de la Léko Academy. Pensée comme un véritable centre de ressources, la plateforme rassemble des contenus pédagogiques, des fiches pratiques, des webinaires à suivre en direct ou en replays et organise des visites de sites industriels. Dispensées par les collaborateurs de Léko ou en partenariat avec des experts externes, ces formations sont proposées à la carte et en libre accès à toutes les entreprises qui choisissent de rejoindre Léko.

La Léko Academy est née du besoin exprimé par les producteurs de comprendre **en toute transparence** ce qui se passe une fois leurs produits consommés et leurs emballages triés dans le bac jaune. En 2024, Léko a expérimenté cette approche avec succès, avec un groupe restreint de producteurs et a décidé aujourd'hui, de l'étendre au plus grand nombre.

« Soucieux de prendre les bonnes décisions qui engagent notre stratégie industrielle de long terme pour nos emballages, nous apprécions le soutien de Léko et leur approche pragmatique et transparente des enjeux de notre secteur et de nos métiers » témoigne Nicolas Eymeoud Directeur industriel et Directeur général BU Dinde de [Galliance](#)

La plateforme propose ainsi en continu de **découvrir les coulisses de la filière** des emballages et des papiers et d'échanger **directement avec les acteurs de terrain** au travers :

- des **webinaires techniques animés par les experts de Léko** ou leurs partenaires,
- des **visites de sites** (centres de tri, plateformes de recyclage ou de lavage etc.),
- d'une **veille réglementaire actualisée** pour ne rien rater des évolutions de la filière,
- une **bibliothèque de ressources pratiques** pour mieux comprendre les enjeux et anticiper les obligations.

« Nous sommes convaincus que la pédagogie est essentielle pour réduire l'impact des emballages sur l'environnement. La Léko Academy n'est pas un service en plus, c'est notre manière d'être aux côtés des entreprises, d'ouvrir les coulisses de la filière, de créer de la confiance et de trouver ensemble les meilleures solutions. » souligne **Patrick Bariol, Directeur général de Léko**.



À venir dans la Léko Academy :

- **Webinaire | 26 juin 2025** : Les bioplastiques
- **Webinaire | 9 septembre 2025** : Le recyclage enzymatique
- **Webinaire | 16 septembre 2025** : Le transfert des contaminants
- **Visite de site | 22 septembre 2025** : Découverte d'un centre d'enfouissement et de préparation de Combustible Solide de Récupération
- **Webinaire | 30 septembre 2025** : Le recyclage du bois



Vous êtes une entreprise concernée par la REP Emballages et des Papiers ? Rejoignez-nous !

Vous souhaitez avoir un aperçu de la plateforme ? Contactez-nous !  contact@leko-organisme.fr

Photo de Patrick Bariol et logos Léko et Léko Academy à télécharger [ICI](#)

A propos de Léko :

Léko est un éco-organisme [agrémenté par l'État Français](#) en charge de gérer pour le compte des entreprises qui produisent ou importent des produits emballés et des papiers graphiques sur le territoire français, leur Responsabilité Élargie de Producteurs, pour la gestion des emballages ménagers et des papiers graphiques. À ce titre Léko est habilité à percevoir des écocontributions de la part de ces entreprises appelés « Producteurs » proportionnellement aux quantités d'emballages et de papiers mis sur le marché français chaque année ([article L541-10 du code de l'environnement](#)).

Les éco-contributions collectées par Léko contribuent au financement de la prévention, de la collecte, du tri, du réemploi et du recyclage de ces emballages et papiers.

<https://www.leko-organisme.fr/>



Contact presse – LA VILLA Maison de Communication :

Noëlla ZEH MBARGA : nzehmbara@lavillagroupe.com – 07 69 52 21 83